



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N°8

Réunion du : Mardi 17 septembre 2024 par voie dématérialisée

Présidence : M. Eric BORGHINI

Présents : MM. Pierre ALCOVERRO, Christophe BENOIT, Thierry BOREL, Vincent CASERTA, Claude COLOMBO, Edouard DELAMOTTE, Philippe DI MARCO, Jean-Louis DISTANTI, Yassine KHELIF, Noël MANNINO, Patrick SCALA, André VITIELLO.

Excusés : Mmes Laurence ANTIMI, Rosette GERMANO, Sylvie REYNIER.
MM. Patrick BEL ABBES, Frank KODJABACHIAN, Mourath NDAW, Roger LAURENZI

Assistent à la séance :

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

Conformément aux dispositions de l'article 13.7 des Statuts de la LMF, le Président a décidé de convoquer le Comité de Direction par voie dématérialisée.

1. AFFAIRE JURIDIQUE

- **C.N.O.S.F. – Dossier ATHLETIC CLUB VEDENE LE PONTET / LMF**

Le Comité de Direction accepte de concilier avec l'AC LE PONTET VEDENE et de faire droit à leur requête en les rétablissant dans leur droit et annulant la sanction prononcée par la C.R. du Statut de l'Arbitrage en date du 20.06.2024 et confirmée par la C.R. D'Appel Disciplinaire et Règlementaire en date du 16.07.2024 (Première année d'infraction : retrait de deux mutés - 180€ d'amende)

Le Président de Séance

M. Eric BORGHINI